

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

Présents : Chantal BERGERON, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, LESBATS Audrey, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Eric LABASTE, Josette PREUILHO

Procurations : Annie BOULAIN à Patrice LAULOM, Binh DUCAMP à Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO à Roger LARRODÉ, Eric LABASTE à Thierry GUILLOT

Secrétaire de séance : Sophie ROBERT

En début de séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter cinq points à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un module supplémentaire pour le four de la boulangerie.
- Loyer superette suite à la cession du fonds de commerce et à la cession du bail commercial à compter du 01/09/2021.
- Loyer logement Ecole de musique suite à changement de locataire.
- Remplacement d'un délégué titulaire au Syndicat EMMA
- Travaux de voirie

Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2021

Deux modifications à effectuer :

- Enlever un « Madame » écrit deux fois au dernier paragraphe de la dernière page.
- Point n°12 sur la Motion de soutien à la filière foie gras suite à la grippe aviaire : rectification à faire suite à une erreur matérielle. Il a été mentionné que « après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité », il convient de rectifier en ce sens « après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité... ».

Après ces modifications, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 4 juin à l'unanimité.

2/ Compte rendu des commissions

Fleurissement :

- Souhaite consulter plusieurs pépinières pour les commandes à venir, se renseigne auprès des serres d'Angresse.
- En attente pour poser les panneaux commandés aux pieds des arbres.

Ecole :

- 85 élèves prévus à la rentrée prochaine. Effectif en baisse.

Communication :

- Site internet en cours de relooking avec M. Maysonave.
- Musée de la Mine ouvert au public, installation terminée et audio-guide opérationnel.
- Musée de l'école en cours de confection, Audrey et Sophie travaillent sur le projet avec Mme GAUBERT.

3/ Attribution d'une participation financière à l'OPH des Landes pour la réalisation des 5 logements pour les séniors Délibération n° 2021_29

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'OPH des Landes en date du 16 juin 2021 sollicitant une participation financière de la commune correspondant à 3000 € par logement soit une participation totale de 15 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'octroyer une participation financière à l'OPH des Landes d'un montant de 15 000 € pour la construction de 5 logements pour les séniors.

Charge Monsieur le Maire de convenir avec l'OPH des Landes des modalités de versement de cette participation.

4/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique Délibération n°2021_30

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise.,
- il sera chargé des fonctions de responsable du service technique,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 01/10/2021.

5/ Renouvellement d'un Contrat Unique d'Insertion Délibération 2021_31

VU la délibération du 29 juillet 2019 concernant la création d'un poste d'animateur périscolaire à compter du 2 septembre 2019, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences », pour une durée d'un an et pour une durée hebdomadaire de 20h53 minutes,

Considérant qu'il s'agit d'un contrat de droit privé qui peut être renouvelé dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (pôle emploi, Cap emploi, Mission locale),

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19), la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 permet de conclure ou de renouveler pour une durée totale de 36 mois un contrat d'insertion, contrat initial inclus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le renouvellement du Contrat Unique d'insertion pour une durée d'un an à compter du 02/09/2021, pour une durée hebdomadaire de 20h53 minutes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant entre la Commune, l'Etat et le salarié.

DIT que les crédits sont inscrits au budget, en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012.

6/ SYDEC : Participation financière à l'extension du réseau d'électricité, Route du Herrou

Délibération n° 2021_32

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis établi par le SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique pour l'alimentation du terrain de Madame Durritcague Alexandra, route du Herrou.

Le montant estimatif des travaux de raccordement s'élève à **12 636 € TTC** et le montant de la participation communale à **3224 €**.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du SYDEC.

ENGAGE la commune à rembourser la participation communale au SYDEC pour un montant de 3224 € sur emprunt.

7/ EMMA : Extension réseau eau potable, Route de l'Arriou Délibération n° 2021_33

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis proposé par le syndicat de l'EMMA relatif à l'extension du réseau d'eau potable route de l'Arriou afin de desservir de nouvelles habitations pour un montant de **3397.60 € HT et 4077.12 € TTC**.

Monsieur le Maire propose la signature dudit devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis proposé par le Syndicat de l'EMMA relatif à l'extension du réseau d'eau potable route de Hounon pour un montant de **3397.60 € HT et 4077.12 € TTC**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés cette affaire.

8/ Acquisition d'un module supplémentaire pour le four de la boulangerie Délibération

2021_34

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a investi dans un four électrique, à sole, modulaire, de deux étages en fin d'année 2021 pour un montant de 15 430 € HT et 18 516 € TTC.

Aujourd'hui, la capacité de production du four est insuffisante. Pour répondre à la demande de ses clients, le boulanger aurait besoin d'un module supplémentaire. Un devis a été demandé à la société FOURS RIOUBLANC pour un montant de 8500 € HT et 10 200 € TTC.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de ce troisième module.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'un module supplémentaire afin de permettre au boulanger de répondre à la demande des clients.

APPROUVE le devis proposé par la société FOURS RIOUBLANC pour un montant de 8500 € HT et 10 200 € TTC.

DECIDE, en contrepartie, de revaloriser le montant de la redevance pour la location du matériel de la boulangerie au moment du renouvellement du bail.

9/Décision Modificative n°2 Délibération n°2021_35

Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative n° 2 au budget principal.

Il s'agit d'augmenter les crédits ouverts, en section d'investissement, sur :

- L'opération voirie (97) pour prendre en charge les travaux d'extension du réseau d'eau potable rue de l'Arriou pour un montant de 4077. 12 € TTC.
- L'opération boulangerie (101) pour prendre en charge l'acquisition d'un module supplémentaire pour un montant de 10 200. 00 € TTC.

SECTION INVESTISSEMENT

| DEPENSES | |
|--|----------------|
| Article (chap)- Opération | Montant |
| 21531 (21) - 97 Réseaux adduction d'eau | + 4078. 00 |
| 2188 (21) – 101 Autres immobilisations corporelles | + 10200. 00 |
| 2313 (23) Constructions | - 14278.00 |
| Total dépenses | 0.00 |

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

10/ Convention d'adhésion au service social proposée par le Centre de Gestion des Landes

Délibération n° 2021_36

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes propose aux collectivités et établissements publics landais la signature d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social au profit de leurs personnels.

Les missions du service social au sein des collectivités et établissements publics landais sont l'insertion et l'adaptation des agents au monde du travail. Les domaines d'intervention concernent notamment la santé, la vie familiale, le logement, le budget, l'accès aux droits ...

Le service social oriente et accompagne les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au Centre de gestion des Landes ou adhérents au « socle commun ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de gestion des Landes pour la période 2021-2024, au profit des agents de la collectivité.

11/ Convention d'adhésion au service médecine préventive proposée par le Centre de Gestion des Landes Délibération n° 2021_37

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au service Médecine préventive du Centre de Gestion des Landes. Il présente la convention concernant l'année 2021 qui arrête le montant de la participation demandée à la commune à 77.20 € par agent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les fonds nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget 2021 au compte 6475.

12/ Avenant n°1 au contrat d'accompagnement à la protection des données à caractères personnel proposé par l'ALPI Délibération n° 2021_38

Par délibération en date du 31 mai 2018, un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel vis-à-vis des dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) a été signé avec l'ALPI pour une durée de 3 ans. Cette convention arrive à son terme cette année.

Pour reconduire cette mission pour une durée de 3 ans, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant N°1 au contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel proposé par l'ALPI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

13/ Loyer superette suite à la cession du fonds de commerce et à la cession du bail commercial à compter du 01/09/2021 Délibération n° 2021_39

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame MOUSSU vont céder leur fonds de commerce de la supérette le 1^{er} septembre 2021 à Monsieur et Madame BOUYSSOU ainsi que le droit au bail.

Le bail commercial consenti à Monsieur et Madame BOUYSSOU se poursuit donc aux mêmes conditions que le bail consenti le 1^{er} juillet 2015 à Monsieur et Madame MOUSSU.

Monsieur le Maire rappelle que les termes du bail fixent une augmentation progressive du loyer de la supérette.

Par délibération du 3 août 2017, le conseil municipal avait décidé de ne pas mettre en place l'augmentation du montant du loyer mensuel et de le maintenir à 300 € HT compte tenu du contexte économique difficile.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le montant du loyer mensuel à 300 € HT et de supprimer la clause du loyer progressif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions,

PREND ACTE de la cession du fonds de commerce et du droit au bail à intervenir le 1^{er} septembre 2021 à Monsieur et Madame Bouysson par Monsieur et Madame MOUSSU,

DECIDE de maintenir le montant mensuel du loyer à 300 € HT à compter du 1^{er} septembre 2021.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés inhérents à cette affaire.

14/ Loyer logement Ecole de musique suite à changement de locataire Délibération n°2021_40

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement communal sis 244, Route de Peyrehorade à Saint Lon Les Mines, sera vacant à partir du 1^{er} septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le logement communal sis 244, Route de Peyrehorade à Saint Lon Les Mines à Monsieur LESTASTEREYRES Bastien pour un loyer mensuel de 520 €.

PRECISE que le contrat de bail prendra effet au 01/09/2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec le nouveau locataire.

15/ Remplacement d'un délégué titulaire au Syndicat EMMA Délibération n°2021_41

Considérant la délibération en date du 11 juin 2020 portant sur la désignation des deux délégués titulaires au Syndicat EMMA, à savoir Roger Larrodé et Jean-Pierre Laudinet,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite proposer sa démission du Comité syndical EMMA car les réunions sont programmées le même jour que celles du bureau de la Communauté de Communes. Il est donc difficile pour lui d'y assister.

Aussi, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour remplacer Monsieur le Maire au Syndicat EMMA.

Considérant la candidature de Monsieur Pierre VENDRIOS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Pierre VENDRIOS en tant que délégué titulaire au Syndicat EMMA en remplacement de Monsieur Roger Larrodé.

16/ Travaux de Voirie

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux suivants :

1. Busage et goudronnage de la route de Laboudigue
2. Nettoyage des routes du Petit Louise et de Puyau

Avis favorable à l'unanimité.

17/ Questions et informations diverses

Point sur la Résidence pour les séniors

Attribution de 4 logements dont 3 à des personnes de St-Lon : Madame MAUGIN, Madame DAGUERRE et Madame DULUCQ.

Le panneau annonçant le nom de la résidence « L'Esclaride » est pratiquement terminé, la commission communication le fera installer quand les travaux seront achevés.

Clôture ancienne maison de Madame LIBAT

Les poteaux de la clôture sont régulièrement endommagés par les voitures qui se garent au parking de l'école.

Il est proposé de demander un devis au service Aménagement du Conseil Départemental pour installer une glissière de sécurité au droit du parking.

Fêtes locales 2021

En raison du contexte sanitaire, les fêtes locales 2021 sont annulées

Radars pédagogiques

Proposition d'étudier la faisabilité d'installer des radars pédagogiques dans le bourg et le coût.

Adoptée à l'unanimité.

Projet d'aménagement du carrefour de la RD 6 et de la route de Boy

Un mail a été envoyé par un administré à la Mairie pour proposer de faire installer un radar au carrefour de la RD 6 et de la route de Boy afin de faire diminuer la vitesse des automobilistes.

Monsieur le Maire propose de relancer l'UTD qui doit nous présenter un projet d'aménagement, à savoir la création d'une voie centrale protégée par des ilots séparateurs qui permettrait aux utilisateurs des voies de Boy et du Griffon de sortir de ces voies en toute sécurité.

| Nom-Prénom | Signature |
|----------------------|-----------|
| Chantal BERGERON | |
| Annie BOULAIN | Excusée |
| Binh DUCAMP | Excusée |
| Thierry GUILLOT | |
| Eric LABASTE | Excusé |
| Jean-Pierre LAUDINET | |
| Patrice LAULOM | |
| Roger Larrodé | |
| Audrey LESBATS | |
| Pierre POURTEAU | |
| Christelle Pouyanné | |
| Josette PREUILHO | Excusée |
| Sophie ROBERT | |
| Cédric TASTET | |
| Pierre VENDRIOS | |